

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Le vingt-neuf avril deux mil vingt- et un à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt- deux avril deux mil vingt- et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain COURBOU, maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice :

Alain **COURBOU**, Nadine **RICHARD-BEAUMONT**, Adeline **BEAUFILS**, Lucie **CHAPELLE**, Christian **PIERRETON**, Corinne **PIERREVILLE**, David **GIMENEZ**, Marie-Pierre **VIVIER-MERLE**, Brice **GUILLOUD**, David **LEFEBVRE**, Marie-France **THEVENET**, Jacques **FAVRE**, Véronique **WATT**, Thierry **MARISCAL**, Thibault **MANTELET**, Pierre **LEBRUN**, Slim **SOUABNI**.

Absente :

Excusé(e)s : Catherine **GEVAUX**

Procuration : **Catherine GEVAUX à Alain COURBOU**

Présente et chargée de la rédaction du compte-rendu : Nathalie VIALET.

Véronique WATT est désignée secrétaire de séance.

La tenue du conseil municipal **à huis clos** est votée à l'unanimité des élus(es) présents(es).

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 08 avril 2021 dernier est validé.

Présentation de Emyn KARBOUA étudiant stagiaire en master 1 (aménagement de territoire)

M. Emyn KARBOUA prend la parole et présente ce qui va constituer sa mission pendant son stage du 14 avril au 13/08/2021 et explique ce qu'est le plan communal de sauvegarde (PCS) et notamment fait l'état des lieux des risques potentiels.

Il rappelle que le PCS est un outil qui dote la commune de moyens, de procédures et de connaissances, mais qu'également la réussite et l'efficacité de ce document sont liées à un engagement en amont et une préparation en aval.

- **Point N°1**

Adoption convention avec une société de gestion immobilière et détermination des loyers

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en 4 logements **sont terminés**.

Pour rappel, une délibération a été prise le 11 février dernier pour conventionner avec le futur gestionnaire immobilier afin de gérer les logements et les flux de locataires. Cette convention a été validée par le trésorier.

Un appel d'offres local a été lancé et deux agences sur trois sollicitées ont répondu à notre demande. Il s'agit de CIT Immobilier et de VALEXIM (régie BOCHARD).

Les montants financiers correspondant à la gestion immobilière ont fait l'objet d'une grille d'analyse afin de déterminer l'offre la mieux-disante.

Les montants des loyers seront indexés et seront conformes aux montants moyens observés pour les mêmes types de logements dans le secteur géographique.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Point N° 2**

Cession d'une parcelle à titre gratuit à la communauté de communes des vals du Dauphiné

Le maire informe d'un projet de construction d'un local à sel par la communauté de communes des Vals du Dauphiné, dans la zone artisanale dite du « Chapelier ».

L'emplacement prévu pour recevoir cet ouvrage se situe sur des parcelles appartenant à la commune de SAINT JEAN DE SOUDAIN. Celles-ci font partie du domaine privé de la commune et sont identifiées sous les références AC 972 et AC 973 pour une contenance d'environ 1500 m2.

Afin que le terrain d'assiette destiné à recevoir la future construction devienne la propriété de la communauté de communes des vals du Dauphiné, il y a lieu de procéder à une cession de parcelles à titre gratuit entre les deux collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le conseil **accepte** que soient cédées les parcelles de terrain AC 972 et AC 973 pour 1500 m2 environ, au lieu-dit « le Chapelier » à la communauté de communes des vals du Dauphiné, et **autorise** le maire à signer les actes et à intervenir.

Tous les frais inhérents au bornage, actes notariés, ou autres seront portés financièrement par la communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Point N°3**

Subventions aux associations communales et extérieures

Comme chaque année, à la suite du vote du budget communal, il est proposé de voter les subventions aux associations communales et/ou associations d'intérêt général.

Année 2021	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Article 6574	
Associations Saint Jeannaises	
ACCA	200
ASJ/Animation Saint Jeannaise	200
AMICALE DES BOULES	200
AMICALE DES HAUTS DE ST JEAN	200
FNACA	200
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST JEANNAISE	200
LE SOU DES ECOLES	300
PECHE DETENTE NATURE	200
PEINTURE SUR SOIE	200
Total	1900.00
Associations Extérieures	
AMICALE DES POMPIERS LTDP	80
AMICALE DONNEURS SANG/DAUPHINS	150
SOUVENIR Français LTDP	80
PREVENTION ROUTIERE	80
Total	390.00

Les subventions seront versées sous réserve que les associations en aient fait la demande et sur présentation de leur bilan annuel.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Point N°4**

Convention de stage avec un étudiant en MASTER 1 (gestion des territoires) pour la conduite du projet de refonte du plan communal de sauvegarde.

Monsieur le maire rappelle l'accueil au sein de la mairie, d'un stagiaire, étudiant en Master 1 (gestion des territoires). Il s'agit de Mr Emyr KARBOUA, 10 avenue Salvador ALLENDE 69100 VILLEURBANNE.

Les missions confiées sont :

- La conduite du projet de refonte du plan communal de sauvegarde.
- La planification de la gestion de crise communale,
- L'assistance de la commune pour faire des propositions en fin de stage pour le maintien dans la durée du caractère opérationnel du plan communal de sauvegarde.
- Livrables attendus : le PCS opérationnel, la cartographie et les outils d'aide à la conduite des opérations (tableaux de bords...)
- Suivi de la méthodologie nationale d'élaboration du PCS.

Une convention de stage a été signée entre la commune de ST JEAN DE SOUDAIN et l'établissement de formation, université Jean MOULIN à LYON3 1 C Avenue des Frères lumière 69372 LYON CEDEX 08.

Une convention de formation a également été signée entre la collectivité de ST JEAN DE SOUDAIN et l'institut des risques majeurs (IRMA) 15 rue Eugène Faure 38000 GRENOBLE. Cet institut va permettre au stagiaire de suivre une première formation de 2 jours sur le PCS (plan communal de sauvegarde), et une deuxième formation d'1 jour le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs).

Le stage se déroulera du **14/04/2021 au 13/08/2021**.

Les stages en milieu professionnel sont régis par les dispositions des articles L124-1 à L124-20 et D 124-1 à R 124-13 du code de l'éducation qui prévoient le versement de gratifications - Ce versement est obligatoire si la durée du stage au sein d'un même organisme est supérieure à 2 mois consécutifs.

Le stagiaire percevra une gratification conforme aux textes en vigueur, à hauteur de **3.90 euros de l'heure**.

De même, il est prévu de prendre en charge le montant du loyer du studio du stagiaire pour un montant de 280 euros mensuels mais également ses frais de déplacements entre Bourgoin-Jallieu (lieu de résidence) et St Jean de Soudain.

[Délibération votée à l'unanimité](#)

- **Point N°5**

Demande de subvention auprès du TE 38 pour l'extension de l'éclairage public au plateau d'Orgères

Le maire, informe l'assemblée que TE38 finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière de TE38 pour les travaux sur le réseau d'éclairage public au lieu-dit « Plateau d'Orgères » prévus au cours du 3^{ème} trimestre 2021.

Le Maire présente le dossier technique ainsi que l'estimatif des travaux qui s'élève à 17 480.00 HT euros.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux à TE38.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec TE38 et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité

ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet extension de l'éclairage public sur le plateau « d'Orgères » d'un coût d'environ 17 480.00 € HT.

DEMANDE que la commune de SAINT JEAN DE SOUDAIN établisse une demande de financement auprès de TE38 pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE le maire, à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec TE38.

Délibération votée à l'unanimité

- **Point N°6**

Demande de subvention auprès du département pour l'aménagement de la voirie dite du 19 mars 1962

Le Maire rappelle la possibilité ouverte à la commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la maison du département dans le cadre du dispositif dit du contrat territorial.

La conférence territoriale qui s'est tenue le 19 avril dernier a notamment permis d'une part de revoir les travaux éligibles au dispositif mais également de relever le taux de subvention des communes.

Pour Saint Jean de Soudain, le taux appliqué sur les dépenses subventionnables sera de **25 %**.

Des travaux sur la voirie dite « rue du 19 mars 1962 » consistant en la réalisation de bi couche et d'enrobé sont nécessaires.

Un devis des travaux pour un montant de 33 404.70 euros sera signé, et le taux appliqué de **25 %** permettra à la commune de percevoir une **subvention de 8 351.00 euros**.

Délibération votée à l'unanimité

Questions diverses :

- Le maire, Alain COURBOU, rappelle la course cycliste ALPES ISERE TOUR du 20 mai prochain, et les mesures de sécurité qui seront mises en place compte tenu de la fermeture des routes. Il évoque les possibilités de stationnement qui seront offertes ce jour là (notamment pour les agents de la collectivité).
- La 1^{ère} adjointe, Nadine RICHARD-BEAUMONT évoque le festival de théâtre en plein air qui se tiendra au château de Cuirieu au mois d'août prochain – la commune souhaiterait s'associer plus étroitement au projet et encourager l'initiative.
- Nadine RICHARD-BEAUMONT évoque également, l'activité de cinéma en plein air portée par la communauté de communes des vals du Dauphiné qui, pour la commune de SAINT JEAN DE SOUDAIN se tiendra le dimanche soir 29/08/2021 – le film projeté reste à déterminer.
- L'aménagement du plateau d'Orgères, par le projet d'équipement d'un skate-park est également en réflexion – le lieu et le choix des équipements sont cruciaux pour que le voisinage ne subisse pas de nuisances.
- Une demande est faite pour qu'un tri des poubelles au cimetière soit mis en place afin de dissocier les déchets verts des déchets plastiques. Christian PIERRETON se rapprochera des agents du service technique pour trouver une solution.
- Une commission sécurité est prévue le **lundi 17 mai à 18 H 30**.
- La date retenue pour la prochaine réunion de conseil municipal est le jeudi 10 juin 2021 à 18 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

La secrétaire de séance,
Véronique WATT